



Divorcé avec 1 enfant, ex conjoint vit à plus de 200km

Par **tonyneedhelp**, le **22/11/2010** à **14:10**

Bonjour,

Je suis divorcé avec un enfant à la charge de mon ex. dans une ordonnance du JAF précédent le jugement de divorce il était précisé que n'ayant pas la charge, je devais aller chercher l'enfant mais à mon ex de venir le récupérer. Le jugement de divorce dit que comme il n'y a pas eu de demande de modification, il maintient les mesures de l'ordonnance du JAF mais dans le texte, il se trompe et marque que je dois aller chercher l'enfant mais aussi le ramener, ou le faire ramener à mes frais. Sur le coup, j'avais refusé de signer mais mon ex m'a rassurer ne pas vouloir me faire de problème à se niveau là et s'est engagé par écrit à continuer de venir chercher l'enfant. Cela fait deux ans que cela fonctionne mais soudainement, l'ex décide de ne plus venir chercher l'enfant, me le fais savoir par courrier de son avocat. l'ex habitant à plus de 200km de chez moi, ce n'est pas une paille! que puis-je faire ?

Merci de votre aide

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **14:19**

Faire une requête au JAF pour modifier ces conditions de trajet.

Par **tonyneedhelp**, le **22/11/2010** à **14:48**

J'ai fait la démarche pour faire modifier le jugement mais ça va être traité en mars, d'ici là, je fais quoi ? je dois ramener l'enfant et passer le week-end sur la route... qu'est-ce que je risque si je ramène pas l'enfant, mon ex s'est engagé à venir le chercher!!

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **15:23**

Vous devez suivre le dernier jugement, sauf accord ECRIT de l'autre parent